



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----

**SEANCE DU 20 JUIN 2018 - 18h00**

**Délibération N°2018/057**

**Date de convocation : 05 juin 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 74**

**L'an deux mille dix-huit, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Mazinghien, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

### **Etaient présents (53 titulaires - 3 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Vincent WAXIN
Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Christian PAYEN
Pierre-Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Alban BAJODEK	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Bernard POULAIN	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Sandrine TRIOUX	Gérard TAISNE	Gilles PELLETIER
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	

### **Membres excusés (2) :**

Laurent LOIGNON, Brigitte ROLAND-BEC

### **Membres absents (8) :**

Marie-Lise MARLIOT, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ

### **Membres ayant donné procuration (11) :**

Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Agnès BERANGER à Denis COLLIN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Martine THUILLEZ, Liliane RICHOMME à Bernard POULAIN, Alain RIQUET à Sandrine TRIOUX, Alain GOETGHELUCK à Gérard TAISNE, Bertrand LEFEBVRE à Michel HENNEQUART, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Pascal ROELS à Henri QUONIOU, Chantal WAYEMBERGE-MAILLY à Daniel FIEVET

Madame Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Avesnes-Lès-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Caillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Qulévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Wallincourt-Selvigny

## **DELIBERATION N°2018/057 – Objet : Décision modificative 2018/61900/001**

Vu la délibération n°2018/042 en date du 13 avril 2018 approuvant les budgets 2018

Vu l'imputation de la subvention du Conseil Régional concernant la construction de l'ENI pour 749 204.72 € au compte 1312 (titre 640/2016)

Vu l'imputation de la subvention du Conseil Régional concernant la construction de l'ENI pour 270 645.58 € au compte 1313 (titre 921/2016)

Considérant, que ces deux subventions ont été rattachées au compte 131 comme subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables

Considérant que la construction de l'Espace Nautique Intercommunal n'est pas amortissable, car il s'agit d'un bien immeuble affecté à l'usage du public, il convient de modifier l'imputation de ces écritures au compte 132 : subvention d'investissement rattachée aux actifs non amortissables

Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir voter les crédits suivants :

<b>Chapitre</b>	<b>Article Libellé</b>	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
041	1312 Subvention d'investissement amortissable	+ 749 204.72 €	
041	1313 Subvention d'investissement amortissable	+ 270 645.58 €	
041	1322 Subvention d'investissement non amortissable		+ 749 204.72 €
041	1323 Subvention d'investissement non amortissable		+ 270 645.58 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 25 juin 2018 et de la publication

Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 25 juin 2018  
Le 25 juin 2018

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional



Serge SIMEON

### IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*